

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 13 MARS 2017, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Claudette Cantin et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, François Potvin, Michel Girard et Robin Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

62-2017

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR
MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

63-2017

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Cantin,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13-02-2017, avec dispense de lecture
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 20-02-2017, avec dispense de lecture
6. Suivi du procès-verbal
7. Sollicitations, invitations, adhésions
8. Approbation des comptes du mois de janvier 2017
9. Mandat pour le dépôt de la demande de certification d'autorisation pour le Parc industriel Est
10. Étude écologique pour l'accès au parc industriel Est
11. Équilibrage du rôle
12. Appui à la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique
13. Adoption du règlement d'amendement 511-2017 modifiant le plan d'urbanisme 423-2011 et ses amendements afin de mettre à jour certaines dispositions relatives aux affectations et aux îlots déstructurés
14. Adoption du règlement d'amendement 512-2017 modifiant le règlement de zonage 424-2011 et ses amendements afin de mettre à jour certaines dispositions relatives aux îlots déstructurés
15. Adoption du règlement d'amendement 513-2017 modifiant le règlement de lotissement 425-2011 et ses amendements afin de mettre à jour certaines dispositions relatives aux îlots déstructurés
16. Adoption du règlement d'amendement 514-2017 modifiant le règlement de permis et certificats 427-2011 et ses amendements afin de mettre à jour certaines dispositions relatives aux informations et documents requis lors de demandes de permis et certificats
17. Adoption du règlement 515-2017 concernant l'occupation et entretien des bâtiments
18. Adoption du second projet de règlement d'amendement 516-2017 modifiant le règlement de zonage 424-2011 et ses amendements afin de mettre à jour certaines dispositions
19. Adoption du règlement d'amendement 517-2017 modifiant le règlement sur les permis et certificats 427-2011 et ses amendements afin de mettre à jour certaines dispositions
20. Adoption du règlement SQ-17-04 (518-2017) concernant les animaux
21. Avis de motion - Règlement S.Q.-17-01, S.Q.-17-02 et S.Q.-17-03
22. Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne
23. Candidature au CCU

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

24. Adjudication de la soumission pour l'achat d'un chlorinateur
25. Fournitures de services professionnels pour la mise aux normes du puits P-5
26. Adoption de la Politique familiale
27. Appui à la municipalité de Saint-Thomas-Didyme
28. Avis d'intention de la MRC de Maria-Chapdelaine d'acquérir compétence en matière de transport collectif pour son territoire
29. Dépôt de la liste de résidence à la vente pour non-paiement de taxes (plus de trois ans)
30. Correspondance
31. Rapport des élus
32. Questions du public
33. Varia
34. Prochaine assemblée publique le 10 avril 2017
35. Levée de l'assemblée

64-2017

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune.

65-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13-02-2017,
AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 13 février 2017, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 13 février 2017, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

66-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 20-
02-2017, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 20 février 2017, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 février 2017, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

67-2017

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

68-2017

SOLLICITATIONS,
ADHÉSIONS :

INVITATIONS,

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que soit autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Société Alzheimer La Marche pour l'Alzheimer	100 \$
Tournoi de curling de la MRC Maria-Chapdelaine 2 participations (2 x 75 \$)	150 \$
Chambre de commerce et d'Industrie Normandin Foire commerciale (kiosque)	300 \$ (+taxes)
Regroupement Loisirs et Sports Jeux du Québec	90 \$
Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean Renouvellement du membership	75 \$
Musée Louis-Hémon Renouvellement du membership	50 \$
Fondation du cancer du sein du Québec Raser pour sauver - Sonia Boivin	50 \$
UPA Maria-Chapdelaine Banquet du syndicat local (2 billets)	200 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

69-2017

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS
DE JANVIER 2017 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de janvier 2017 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur et inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de janvier 2017 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le Conseil approuve et entérine le paiement des salaires, des comptes de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de janvier 2017, pour un montant de 805 022.53 \$, le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du Conseil de la susdite Ville de Normandin, après avoir été soigneusement vérifiées par les élu(e)s mandaté(e)s à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT
DE CRÉDIT DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 01-2017

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Je, soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

70-2017

MANDAT POUR LE DÉPÔT DE LA
DEMANDE DE CERTIFICATION
D'AUTORISATION POUR LE PARC
INDUSTRIEL EST :

CONSIDÉRANT le projet de développement du Parc industriel Est;

CONSIDÉRANT qu'une certification d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est nécessaire;

CONSIDÉRANT que la Ville doit s'engager à respecter certains critères à cet effet;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) Que le conseil municipal de la Ville de Normandin mandate la firme Cegertec à soumettre cette demande au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;
- b) Que le conseil municipal de la Ville de Normandin atteste que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal;
- c) Que soit donné l'engagement à transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

71-2017

ÉTUDE ÉCOLOGIQUE POUR L'ACCÈS AU
PARC INDUSTRIEL EST :

CONSIDÉRANT l'offre reçue de l'Agence Intégrée des Ressources (AGIR) pour la réalisation d'une étude écologique pour l'accès au parc industriel Est;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a étudié l'offre de services et qu'elle la juge acceptable pour les travaux proposés;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que le conseil accorde le contrat pour la réalisation d'une étude écologique pour l'accès au parc industriel Est à l'Agence de Gestion Intégrée des Ressources (AGIR), au coût de 1 750 \$ (taxes en sus), le tout tel que plus amplement décrit à l'offre déposée le 8 février 2017 et faisant partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite;
- b) Que M. Steeve Mailloux, directeur des travaux publics, soit mandaté à signer les documents nécessaires à l'acceptation de cette offre.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

72-2017

ÉQUILIBRATION DU RÔLE :

CONSIDÉRANT que notre firme d'évaluateurs Les évaluations Cévimec-BTF inc. a procédé à l'analyse de l'état de notre rôle d'évaluation et du niveau médian pour le prochain rôle triennal 2018, 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT qu'à la lumière des résultats obtenus, Les évaluations Cévimec-BTF inc. nous recommandent de procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation, afin de rétablir l'équité entre les contribuables et d'éviter des variations de valeur encore plus importantes après une autre période de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Cantin,

Que le conseil de la ville de Normandin mandate la firme d'évaluateurs immobiliers Les évaluations Cévimec-BTF inc. pour procéder à l'équilibrage des données du prochain rôle triennal d'évaluation des années 2018, 2019 et 2020.

NOTE: Les honoraires pour la réalisation de ces travaux sont inclus à l'entente contractuelle se terminant le 31 décembre 2017.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

73-2017

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
LOUIS-DE-GONZAGUE AFIN DE
PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX
SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE
ÉLECTRONIQUE :

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Girard,

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin, appui la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague dans sa démarche visant à faire amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors des séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par les moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.
- b) De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provinciaux Guy Leclair et Stéphane Bilette ainsi qu'à la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

74-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT
D'AMENDEMENT 511-2017 MODIFIANT LE
PLAN D'URBANISME 423-2011 ET SES
AMENDEMENTS AFIN DE METTRE À JOUR
CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES
AUX AFFECTATIONS ET AUX ÎLOTS
DÉSTRUCTURÉS :

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation de ce projet de modification du règlement de plan d'urbanisme a été tenue dans l'heure précédente;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le règlement sans modification, car il ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONDIRÉANT que l'avis de motion requis a été donné le 13 février 2017;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement numéro 511-2017 modifiant le plan d'urbanisme numéro 423-2011 et ses amendements afin de mettre à jour certaines dispositions relatives aux affectations et aux îlots déstructurés.
- b) Que le texte dudit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit dans son intégralité.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

75-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT
D'AMENDEMENT 512-2017 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 424-2011 ET SES
AMENDEMENTS AFIN DE METTRE À JOUR
CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES
AUX ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS :

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation de ce projet de modification du règlement de zonage a été tenue dans l'heure précédente;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le règlement sans modification, car il ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion requis a été donné le 13 février 2017;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement numéro 512-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011 et ses amendements afin de mettre à jour certaines dispositions relatives aux îlots déstructurés;
- b) Que le texte dudit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit dans son intégralité.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

76-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT
D'AMENDEMENT 513-2017 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 425-2011
ET SES AMENDEMENTS AFIN DE METTRE
À JOUR CERTAINES DISPOSITIONS
RELATIVES AUX ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS :

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation de ce projet de modification du règlement de lotissement a été tenue dans l'heure précédente;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le règlement sans modification, car il ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion requis a été donné le 13 février 2017;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement numéro 513-2017 modifiant le règlement de lotissement numéro 425-2011 et ses amendements afin de mettre à jour certaines dispositions relatives aux îlots déstructurés;
- b) Que le texte dudit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit dans son intégralité.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

77-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT
D'AMENDEMENT 514-2017 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS
427-2011 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE
METTRE À JOUR CERTAINES
DISPOSITIONS RELATIVES AUX
INFORMATIONS ET DOCUMENTS REQUIS
LORS DE DEMANDES DE PERMIS ET
CERTIFICATS :

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation de ce projet de modification du règlement sur les permis et certificats a été tenue dans l'heure précédente;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le règlement sans modification, car il ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONDIREANT que l'avis de motion requis a été donné le 13 février 2017;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement numéro 514-2017 modifiant le règlement de permis et certificat numéro 427-2011 et ses amendements afin de mettre à jour certaines dispositions relatives aux informations et documents requis lors de demandes de permis et certificats;
- b) Que le texte dudit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit dans son intégralité.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

78-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT 515-2017
CONCERNANT L'OCCUPATION ET
ENTRETIEN DES BÂTIMENTS :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion requis a dûment été donné le 13 février 2017;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement numéro 515-2017 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments;
- b) Que le texte dudit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit dans son intégralité.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

79-2017

ADOPTION DU SECOND PROJET DE
RÈGLEMENT D'AMENDEMENT 516-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
424-2011 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE
METTRE À JOUR CERTAINES
DISPOSITIONS :

CONSIDÉRANT que la Ville a tenu l'assemblée de consultation publique pour le projet de règlement 516-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 242-2011 et ses amendements afin de mettre à jour certaines dispositions dans l'heure précédente;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le second projet de règlement, sans modification;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que le conseil municipal de Normandin adopte le second projet de modification numéro 516-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011 et ses amendements afin de mettre à jour certaines dispositions;
- b) Que le texte de ce second projet de modification numéro 516-2017 fait partie de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

80-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT
D'AMENDEMENT 517-2017 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET
CERTIFICATS 427-2011 ET SES
AMENDEMENTS AFIN DE METTRE À JOUR
CERTAINES DISPOSITIONS :

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation de ce projet de modification du règlement sur les permis et certificats a été tenue dans l'heure précédente;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le règlement sans modification, car il ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion requis a été donné le 13 février 2017;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement numéro 517-2017 modifiant le règlement numéro 427-2011 et ses amendements afin de mettre à jour certaines dispositions;
- b) Que le texte dudit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit dans son intégralité.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

81-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT SQ-17-04 (518-
2017) CONCERNANT LES ANIMAUX :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin adoptait en 2004 le règlement numéro S.Q.04-04 (340-2004) concernant les animaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir ce règlement afin de le mettre à jour;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter un nouveau règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné le 13 février 2017;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement S.Q.-17-04 (518-2017) concernant les animaux;
- b) Que le texte dudit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit dans son intégralité.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

82-2017

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT S.Q.-17-01,
S.Q.-17-02 ET S.Q.-17-03 :

Monsieur le conseiller Robin Gauthier, donne AVIS DE MOTION à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, le règlement numéro S.Q.-17-01 (suite numérique 520-2017) concernant la circulation et le stationnement et abrogeant le règlement 337-2004.

Monsieur le conseiller Robin Gauthier, donne AVIS DE MOTION à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, le règlement numéro S.Q.-17-02 (suite numérique 521-2017) concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et abrogeant le règlement 338-2004.

Monsieur le conseiller Robin Gauthier, donne AVIS DE MOTION à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, le règlement numéro S.Q.-17-03 (suite numérique 521-2017) concernant les nuisances et abrogeant le règlement 444-2012.

Une dispense de lecture est aussi donnée pour l'adoption desdits règlements, une copie des règlements ayant été remise à tous les membres du Conseil.

83-2017

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE
SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA
CROIX-ROUGE CANADIENNE :

CONSIDÉRANT que les services offerts par l'entente avec la Croix-Rouge sont un support important et apprécié par les sinistrés;

CONSIDÉRANT que le bureau régional de la Croix-Rouge a démontré par le passé qu'il offre de multiples services efficaces et de façon diligente, en cas de besoin urgent;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Normandin et de la Croix-Rouge de renouveler l'entente écrite;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que le Conseil de la ville de Normandin accepte de renouveler l'entente proposée par la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, bureau régional de Chicoutimi, couvrant les services en secours aux sinistrés à la suite d'un incendie ou de tout autre sinistre;
- b) Que messieurs Mario Fortin, maire et Lyne Groleau, directrice générale et greffière, soient mandatés pour signer l'entente d'une durée de trois ans;
- c) Que soit aussi acceptée la contribution annuelle demandée, au coût de 0.16 \$ par habitant, représentant un montant de 501.28 \$ pour l'année 2017.

NOTE: L'entente fait partie intégrante de la présente résolution, comme si elle était ici au long reproduite.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

84-2017

CANDIDATURE AU CCU :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal de Normandin nomme monsieur Jean-Yves Tremblay demeurant au 1246 rue Roy pour siéger au poste numéro 5 du comité consultatif de l'urbanisme pour un mandat se terminant le 31 décembre 2017.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

85-2017

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR
L'ACHAT D'UN CHLORINATEUR :

CONSIDÉRANT la soumission reçue:

PRIX (taxes en sus)

CHEMACTION

11 121,50 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de retenir la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Girard,

Que l'achat du chlorinateur pour la piscine de la Chute à l'Ours soit fait chez CHEMACTION, au prix de 11 121,50 \$, excluant les taxes applicables.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

86-2017

FOURNITURES DE SERVICES
PROFESSIONNELS POUR LA MISE AUX
NORMES DU Puits P-5 :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

PRIX (taxes en sus)

MGA Géoservices

15 695 \$

Puisatier Nordic

17 540 \$

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que le conseil adjuge le contrat de fourniture de services professionnels pour la mise aux normes du puits P-5 au site touristique de la Chute à l'Ours à la compagnie MGA Géoservices, au prix déposé de 15 695 \$ (taxes en sus), selon les travaux plus amplement décrits à l'offre déposée numéro MGA-16-00010-028, faisant partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit;
- b) Que M. Steeve Mailloux, directeur des travaux publics, soit mandaté à signer les documents nécessaires à l'acceptation de cette offre.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

87-2017

ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE :

CONSIDÉRANT qu'une politique Familles et Aînés a été établie et qu'il y a lieu de l'officialiser;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Cantin,

Que la politique Familles et Aînés soit mise en vigueur à compter de ce jour et qu'elle fasse partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

88-2017

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS-DIDYME :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Cantin,

Que le conseil de la Ville de Normandin, appui la municipalité de Saint-Thomas-Didyme dans sa démarche visant à demander au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'assurer un suivi auprès du Bureau de Mise en Marché des Bois (BMMB) pour assurer la stabilité de l'activité économique reliée à la forêt dans nos milieux, le tout tel qu'adopté par leur résolution numéro 17-031.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

89-2017

AVIS D'INTENTION DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE D'ACQUÉRIR
COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE
TRANSPORT COLLECTIF POUR SON
TERRITOIRE :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a accusé réception de la résolution numéro 46-02-17 de la MRC de Maria-Chapdelaine, laquelle invoque les éléments suivants:

- elle a fait réaliser une étude par le consultant Vecteur5 démontrant la faisabilité de développer des services de transport adapté et/ou collectif sur l'ensemble du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine;
- de centraliser les services de transport adapté et collectif au sein d'une même structure permet une meilleure cohérence dans l'offre de services;
- les démarches amorcées depuis quelques mois afin de doter le milieu du pays de Maria-Chapdelaine d'un transport collectif de toute nature (interurbain, adapté, rural, etc.) permettrait un arrimage adéquat avec le transport régional (Intercar) et extrarégional;
- la ville de Dolbeau-Mistassini est l'organisme mandataire reconnue par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) à l'égard de la subvention annuelle allouée en matière de transport adapté pour milieu de Maria-Chapdelaine et que cette municipalité envisage se désister au bénéfice de la MRC de Maria-Chapdelaine;
- l'aide financière à la MRC par les programmes d'aide du MTMDET ne pourra atteindre le maximum disponible qu'à la condition que la MRC de Maria-Chapdelaine ait déclaré sa compétence en matière de transport collectif;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

- les élus de la MRC ont manifesté leur volonté de déclarer compétence en matière de transport adapté et collectif pour l'ensemble du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine;
- les municipalités locales du territoire de la MRC contribuent déjà financièrement pour une somme de 82 000 \$ à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Transport adapté Maria-Chapdelaine Inc.;
- la MRC octroi également la somme de 14 000 \$ à l'OBNL Allo Transport Inc., lequel bénéficie d'une subvention du MTMDET équivalent à la contribution du milieu;
- les dispositions de l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec (CMQ) (chapitre C-27.1) par lequel la MRC peut déclarer sa compétence en matière de transport collectif des personnes;
- l'article 678.0.2.2 dudit CMQ stipule que la MRC doit, si elle désire déclarer sa compétence en vertu de l'article 678.0.2.1, adopter une résolution annonçant son intention de le faire;
- une municipalité locale à l'égard de laquelle la municipalité régionale de comté a déclaré sa compétence en vertu de l'article 678.0.2.1 ne peut exercer le droit de retrait qu'accorde le troisième alinéa de l'article 188 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);
- toujours en vertu du CMQ, la MRC doit annoncer les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'application des articles 10 et suivants;

CONSIDÉRANT que les élus de la municipalité ont été informés depuis quelques temps des démarches de la MRC, suivi des différents travaux et reconnaissant l'importance du transport de personnes pour la population de la municipalité;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions des articles 10 et ss. du Code municipal du Québec (CMQ), une municipalité locale peut, par résolution, s'assujettir à la compétence de la municipalité régionale de comté quant au pouvoir délégué;

CONSIDÉRANT qu'à compter de la transmission, par poste recommandée, de cette résolution à la MRC, le CMQ précise que la municipalité contribue au paiement des dépenses et ses représentants prennent part aux délibérations et aux votes subséquents relatifs à l'exercice de cette compétence;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Cantin,

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin informe la MRC qu'il est d'accord sur le fait que la MRC de Maria-Chapdelaine acquiert compétence en matière de transport collectif pour tout son territoire compte tenu des motifs évoqués dans le préambule de la présente résolution;
- b) Que copie de la présente soit transmise par courrier recommandé à la MRC conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

90-2017

DÉPÔT DE LA LISTE DE RÉSIDENCE À LA
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES
(PLUS DE TROIS ANS) :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que la liste de résidence pour vente pour non-paiement de taxes soit déposée aux membres du conseil de la Ville;
- b) Que la liste soit remise à la MRC Maria-Chapdelaine pour qu'il puisse prendre les procédures nécessaires pour vente de résidences pour non-paiement de taxes.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

91-2017

CORRESPONDANCE :

UPA Saguenay-Lac-Saint-Jean; OBJET: Remerciement de notre appui en regard de leurs demandes au gouvernement du Québec pour le programme de crédit de taxations foncières agricoles.

Développement économique Canada; OBJET: Refus de notre demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150).

92-2017

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune des élues et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis d'assemblée précédente.

93-2017

QUESTIONS DU PUBLIC :

Un membre du public déplore le fait que les règlements ne soient pas expliqués dans les détails et que le conseil semble presque toujours avoir consensus dans leurs discussions. Il termine en félicitant le conseil pour son implication.

94-2017

VARIA :

- a) Sur proposition de monsieur le conseiller François Potvin, que des félicitations soient transmises aux athlètes (Mathieu Tremblay, Anny-Kim Tremblay et Tommy Dallaire) de Normandin pour leur performance lors de la 52^e finale des jeux du Québec s'étant tenu à Alma.
 - b) Madame la conseillère Claudette Cantin, mentionne Monsieur Jean-Joseph Turcotte à fêté son 100^e anniversaire récemment. Monsieur le maire lui a offert des vœux d'anniversaire et un présent lui a été offert pour souligner l'événement.
-
-

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

95-2017

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 10
AVRIL 2017 :

96-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que l'assemblée soit et est close à 21 heures 12.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière